



ENCOURAGEZ L'UTILISATION DES CHÈQUES ÉNERGIE !

Madame, Monsieur,

EDF demeure engagée pour lutter contre la précarité Energétique notamment avec la signature d'une nouvelle convention Fonds Solidarité pour le Logement (FSL) en décembre 2023, avec une augmentation de 15% de sa participation au dispositif FSL dont la compétence est dévolue à la Collectivité de Corse.

Notre objectif est de faire en sorte que la facture d'énergie ne soit pas un facteur aggravant dans une situation de précarité. Aux côtés de la Collectivité de Corse, chef de file, des communes et EPCI, des pouvoirs publics ainsi que des associations, nous œuvrons pour accompagner nos clients qui sont en difficultés de paiement.

Nos conseillers solidarité sont en relation quotidienne avec les travailleurs sociaux de Corse pour trouver des solutions pour nos clients.

Don-Marc ALBERTINI,
Chef du Service Territoires
et Développement Durable

Exceptionnel
2022

200 €

1^{er} et 2^{ème} Déciles
31 885

Bénéficiaires

Décembre 2022

Fin validité :

31 mars 2024

Exceptionnel
2022

100 €

1^{er} et 2^{ème} Déciles
26 570

Bénéficiaires

Décembre 2022

Fin validité :

31 mars 2024

Campagne
2023

150 €

(en moyenne)

1^{er} et 2^{ème} Déciles
31 014

Bénéficiaires

Avril 2023

Fin validité :

31 mars 2024

LE FONDS SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT : 127 000 EUROS DE CONTRIBUTIONS (+15%)

EDF et ENGIE sont les premiers contributeurs à ce fonds après la Collectivité de Corse. Le Fonds Solidarité pour le Logement (FSL) accorde des aides financières pour favoriser l'insertion durable dans le logement des ménages et des personnes les plus démunies. Le règlement intérieur du FSL de la Collectivité de Corse définit les conditions d'attribution. L'aide FSL au maintien des fournitures d'électricité et de gaz est plafonnée à une subvention maximum de 625 euros par type d'énergie.

Dans tous les cas, la demande d'aide est instruite par les services sociaux de la Collectivité de Corse. Toute demande d'aide est accompagnée d'une enquête sociale réalisée par le travailleur social avec l'accord du ménage. Pour l'attribution des aides, deux commissions FSL par mois sont organisées sur l'ensemble du territoire Corse.

Avec l'accord du ménage, le travailleur social et l'agent du pôle Solidarité d'EDF ajustent, avant la commission, les conditions du plan d'apurement du solde de la dette pour le rendre compatible avec le règlement des factures à venir afin de favoriser l'insertion durable dans le logement.

VÉRIFIER MON
ÉLIGIBILITÉ AU
CHÈQUE ENERGIE
2023 AVEC MON
NUMÉRO FISCAL
SUR LE SITE :
**chequeenergie.
gouv.fr**

0 805 204 805

Service & appel
gratuits



L'ÉNERGIE LA MOINS CHÈRE EST CELLE QUE L'ON NE CONSOMME PAS !



Ce qui se mesure s'améliore !

Connaitre sa consommation avec l' application **e-équilibre** sur **EDF Dom&Corse**.

Contactez le service client d'EDF au 0 969 322 520 pour vous accompagner

CONTINUER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS POUR LES PLUS VULNERABLES...

Afin de rénover le plus efficacement possible les logements énergivores, notamment ceux des ménages modestes, le **Programme AGIR PLUS**, en faveur de la Maîtrise de la Demande d'Énergie, piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat, **a été renouvelé en 2019 pour 6 ans**. Aussi, l'identification, des familles habitant un logement énergivore permet la mise en place du suivi technique et de l'accompagnement pour réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique. Une démarche gagnante-gagnant pour le locataire et le bailleur qui peuvent ainsi bénéficier d'un système exceptionnel d'aides financières et réduire durablement la consommation électrique du logement.

Depuis 2019, **environ 7 500 logements occupés par des ménages précaires et très précaires** ont bénéficié d'une rénovation énergétique réalisée par nos entreprises partenaires Agir Plus : isolation du logement, installation d'appareils de chauffage performant et de chauffe-eau thermodynamique.

Retrouvez toutes nos solutions AGIRPLUS sur : corse.edf.fr/agirplus/

Un correspondant Régional Solidarité assure chez EDF Corse un rôle d'animation en liaison avec les parties prenantes externes (Collectivité de Corse, communes, collectivités et associations). Vous pouvez le contacter si besoin par email : arnaud.sabonnadiere@edf.fr